

## REUNION DU 25 Octobre 2017

Présidence : M. Jean BAUCOU  
Présents : M PUHARRÉ, LESAQUE, Mme LOPEZ Adjoints  
Mmes BERNARD, MACHICOTE, MORET  
Mrs SALAMITOU, MAHIEU, GABASTOU  
Absent : Mme VIEILLEROBE  
Excusés :  
Secrétaire : C. BERNARD

Convocation : 12 octobre 2017

### **1. N°01-10-2017 : POINT ACTUALISATION DOSSIER ARSENAL :**

Monsieur Le Maire présente le dossier de travaux de consolidation des arches de la cour intérieure de l'Arsenal pour lequel une actualisation technique a été arbitrée par le Maître d'œuvre et les services instructeurs de la DRAC. Ceci a permis d'obtenir en date du 29-09-2017 l'accord du permis de construire.

Concernant le budget il s'élève à 280 000 € HT incluant le coût des travaux, le coût de la mission géotechnique ainsi que le coût forfaitaire de la maîtrise d'œuvre et une provision pour imprévus.

Par arrêté de la DRAC il est confirmé que la subvention sur ensemble des coûts indiqués est de 15 % soit 42 000 €. Le bâtiment étant inscrit à l'inventaire des bâtiments historiques le Conseil Municipal valide l'étude et décide de lancer la démarche consultation des entreprises pour réalisation des travaux en septembre 2018 dès accord de tous les partenaires co financeurs. Aussi Le Conseil Municipal sollicite à nouveau les partenaires co financeurs à savoir le Conseil Régional, le Conseil Départemental, et toute autre structure (Fondation) afin d'obtenir un taux de subvention à minima de 75 % à 80 % du montant HT.

Mise aux voix décision acceptée à l'unanimité.

Mandat est donné à Monsieur Le Maire pour poursuivre dans le sens de la délibération.

### **2. N°02-10-2017 : TRAVAUX TUNNEL CONTREMINES :**

Monsieur Le Maire présente le contrat de ruralité signé par la Communauté Communes Béarn des Gaves et les services de l'Etat. Les Communes de l'ensemble du territoire ont été sollicitées pour présenter un projet. La Commune de Navarrenx dans la demande de valorisation touristique enceinte bastionnée a proposé la mise en valeur de la galerie des Contremines pour faciliter la visite sécurisée pour les touristes avec mise en lumière du tunnel, sonorisation ponctuelle et traitement des murs et sols. Le coût estimatif et étude réalisée sur demande de la commune par l'architecte Etienne LAVIGNE a estimé l'opération hors maîtrise d'œuvre à 82 000 € HT. Le contrat de ruralité a validé ce programme donc une subvention de 32 800 € est acquise. Le Conseil Municipal sollicitera les aides complémentaires habituelles auprès de la DRAC et du Département. Le total des subventions devrait avoisiner 75 % du programme. Sous réserve de tels accords les travaux sont programmés en 2019.

Le Conseil Municipal valide ce programme de mise en valeur apportant une attractivité supplémentaire à Navarrenx et mandate Monsieur Le Maire pour poursuivre la procédure.

Accepté à l'unanimité

### **3. N°03-10-2017 : PROJET PARTENARIAT CC BEARN DES GAVES -APGL SERVICE D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**Objet : Validation du principe de projet de partenariat entre la Communauté de Communes du Béarn des Gaves et l'APGL – service d'urbanisme intercommunal – pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la démarche a fait l'objet d'une présentation lors des séances du *conseil communautaire* :

- du 17 juillet 2017, au cours de laquelle l'assemblée a décidé l'adhésion de la Communauté de Communes au service administratif intercommunal de l'APGL, première étape préalable à la mise en place d'un éventuel partenariat,
- du 21 septembre 2017, au cours de laquelle l'assemblée a validé le principe du projet de partenariat entre la Communauté de Communes et l'APGL pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Monsieur le Maire précise les dispositions envisagées :

- L'APGL met à disposition de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves, un agent instructeur pour un équivalent temps plein, la charge de travail ayant été estimée sur la base de 300 actes par an ;
- L'agent instructeur est basé sur le territoire du Béarn des Gaves ;
- Le référent de l'instructeur au sein du service d'urbanisme intercommunal est affecté au Béarn des Gaves à hauteur de 20 % de son temps,
- Des moyens matériels sont fournis par la Communauté de Communes du Béarn des Gaves : bureau meublé, ordinateur, imprimante, téléphone, fournitures de bureau, accès à un logiciel d'instruction des documents d'urbanisme,

A ce stade de la démarche, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider *le principe du projet de partenariat entre la Communauté de Communes du Béarn des Gaves et l'APGL* et précise qu'après cette validation par les communes concernées, seront établies :

- Une convention fixant précisément les relations contractuelles entre la Communauté de Communes du Béarn des Gaves et l'APGL,
- Une convention entre la Communauté de Communes et chaque commune concernée fixant les modalités de la participation financière de celle-ci au fonctionnement du service.

Vu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VALIDE le principe du projet de partenariat entre la Communauté de Communes du Béarn des Gaves et l'APGL pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

PRECISE (*si validation du point précédent*) qu'après validation par les communes concernées, seront établies :

- Une convention fixant précisément les relations contractuelles entre la Communauté de Communes du Béarn des Gaves et l'APGL,
- Une convention entre la Communauté de Communes et chaque commune concernée fixant les modalités de la participation financière de celle-ci au fonctionnement du service.

Accepté à l'unanimité

#### **4. N°04-10-2017 PROGRAMME ELAGAGE CONSULTATION 2017-2018 :**

Le Conseil Municipal valide le programme Elagage 2018 par Entreprise et pour partie en Régie. Un avis conseil sera sollicité auprès du CAUE de manière à définir la typologie de coupe. Le Lancement de la consultation se fera en Décembre pour exécution de travaux sur Janvier et Février 2018 et selon les besoins détaillés en séance.  
Accepté à l'unanimité

#### **5. N° 05-10-2017 PROGRAMME ILLUMINATION FIN D'ANNEE :**

La Commission propose une amélioration pour éclairage de fin d'année. Une nouvelle proposition financière est proposée à savoir :

- La prise en location sur 3 ans du matériel avec une garantie si défaillance sur matériel, le coût annuel s'élève à 1624.31 € TTC. L'entreprise retenue est DECOLUM à BAR LE DUC

Ce renouvellement concernera plus particulièrement la Rue Saint Germain, La Promenade Sagara.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

#### **MARCHE DE NOËL**

Le marché sera organisé le 9 Décembre en fin de soirée et nocturne en collaboration avec l'Union Commerciale sur le site de la Place de la Mairie et Arsenal. Une communication Presse sera faite pour proposer des emplacements aux commerçants désirant participer à la soirée.

Accepté à l'unanimité

#### **6. PROGRAMME A'DAP 2017 :**

Le Conseil Municipal suite à la consultation des entreprises 1<sup>ère</sup> Tranche Travaux A'DAP Gîte Ecole a ouvert les plis au nombre de 7. Le contrôle des devis sera fait en fonction du cahier des charges proposé par la Commission Travaux après analyse technique et chiffrage approximatif. Le Conseil Municipal après aval de la commission décidera du choix des entreprises retenues. En préalable une déclaration de travaux sera formalisée concernant un local ERP et ceci immédiatement afin de débiter les travaux avant la fin de l'année.

Accepté à l'unanimité

#### **7. QUESTIONS DIVERSES**

##### **A N° 06-10-2017 TERRAINS AGRICOLES DE LA COMMUNE**

Monsieur Le Maire présente la promesse de vente terrains agricoles coordonné par l'organisme SAFER et pour lequel deux candidats ont été retenus en acquisition la surface globale est de 9 h 42 a 40 ca pour une valeur globale de 52 000 €.

Le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur Le Maire de signer la promesse de vente et l'acte de vente définitif.

Accepté à l'unanimité

##### **B COMMISSION PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE :**

Monsieur Le Maire présente le programme communication Plus Beaux Villages de France en Béarn, Pays Basque sur Bayonne Anglet Biarritz convenu entre les cinq communes concernées pour affichage sur période de vacances scolaires d'automne sur 13 panneaux grand affichage. Le choix du BAB ayant été décidé en réunion de travail Plus Beaux Villages en Béarn et Pays Basque.

### **C RESIDENCE PLACE DU FOIRAIL :**

Monsieur Le Maire donne le détail de l'attribution du marché avec date début des travaux au 20 Novembre. L'organisme réalisant le programme est l'Office 64 de l'Habitat.  
Les travaux seront réalisés sur un an.

### **D N° 07-10-2017 OFFICE 64 :**

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de l'Office 64 de l'Habitat concernant l'inquiétude affichée par l'impact des mesures gouvernementales Projet de Loi de Finances 2018. L'inquiétude portant sur le projet de loi qui entraîne des conséquences désastreuses qui vont découler de la baisse des APL pour tous les locataires du parc HLM.

Un argumentaire a été lu en séance.

L'Office 64 de l'Habitat sollicitant un soutien pour défendre l'habitat social et ses locataires.

Après discussion et explications ce soutien a été mis au vote

8 votants pour confirmer le soutien

2 abstentions.